

Message N° 2026/95 du Conseil communal au Conseil général
du 6 octobre 2026

Rapport de gestion 2025 de la Coopérative d'habitation La Neyruzienne

1. Introduction

Par décision de l'Assemblée communale du 22 novembre 1989, la Commune de Neyruz FR a octroyé un droit de superficie de 66 ans à la Coopérative d'habitation La Neyruzienne, d'une valeur au bilan au 31 décembre 2025 de CHF 381'000.00.

Lors de l'assemblée générale du 27 mai 2026, les membres ont adopté à l'unanimité les nouveaux statuts de la coopérative. Ceux-ci remplacent les anciens statuts datant de 1990, qui avaient fait l'objet de modifications ponctuelles en 2005, 2012 et 2018. Une révision complète a été réalisée afin d'actualiser et de moderniser le cadre statutaire de la coopérative.

Lors de cette même assemblée générale, 4 membres n'ont pas souhaité poursuivre leur activité au sein du Conseil d'administration :

- M. Guy Rossier, Président depuis la création de la coopérative en 1990
- Mme Lara Belotti, au Conseil d'administration durant 20 ans, dont 5 à la Vice-Présidence
- Mme Anne-Marie Peiry, représentante des locataires durant 5 ans
- Mme Maryline Dafflon, ancienne Conseillère communale de Neyruz

A la suite de ces démissions voici les personnes élues pour la législature 2026-2031 :

- M. Laurent Chatagny
- M. Bernard Gendre
- M. Laurent Mousson
- M. Olivier Telley Secrétaire

Représentants de la Commune :

- M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic
- Mme Murielle Roos Bovey
- Mme Katuscia Sansonnens - Cherubini

La Coopérative d'habitation La Neyruzienne a remis ses comptes de l'année 2025 au Conseil communal. Ceux-ci présentent au 31 décembre 2025 :

- Un bénéfice net de CHF 137'259.88 alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 42'800.00 (bénéfice CHF 67'260.00 en 2024).

Cette différence s'explique principalement par le fait que CHF 100'00.00 mis au budget pour l'entretien des bâtiments n'ont de loin pas été approchés, ceci en raison du renoncement à assainir les balcons. Les dépenses sur ce compte avoisinent les CHF 25'000.00.

Les divers comptes en lien avec les locations correspondent parfaitement aux montants mis au budget 2025.

Le compte 6202 Revente électricité au Groupe E présente un montant de CHF 3'382.85 (budget CHF 8'000.00).

Nous constatons également :

Un report de bénéfice de CHF 286'824.19 (CHF 197'124.24 en 2024)

Un total d'actif mobilisé de CHF 2'506'725.27 (CHF 2'329.456.44 en 2024)

Une valeur d'assurance totale de CHF 10'616'400.00 inchangée par rapport à 2024 :

- Valeur assurance bâtiments (ECAB) CHF 10'125'200.00
- Valeur assurance privée (La Mobilière) CHF 491'200.00.

La Coopérative La Neyruzienne n'établit pas de rapport de gestion spécifiquement. Le rapport de gestion 2025 est intégré dans le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2026 qui vous est soumis pour information avec les comptes de l'année 2025.

2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus, des comptes 2025 et du procès-verbal du 27 mai 2026 de la Coopérative La Neyruzienne.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 24 août 2026.

Le Conseil communal